



MOSELLE FIBRE

Objet : Décision Modificative n°3

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-212</p>

Le 20 décembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Étaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Norbert MARCK, M. Zénon MIZIULA, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Étaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Étaient Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le rapport n° CSR 2021-212 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 20 décembre 2021.

CONSIDERANT les éléments ci-dessous.

PREAMBULE

Le Budget Primitif 2021 a été voté lors du Comité Syndical du 22 mars 2021. Il s'en est suivi un Budget Supplémentaire et une Décision Modificative n°1 votés lors du Comité Syndical du 14 juin 2021 et une Décision Modificative n°2 votée lors du Comité Syndical du 18 novembre 2021.

La présente Décision Modificative ne modifie pas les grands équilibres et correspond à des ajustements techniques de niveau de crédits disponibles.

Il a été abordé, d'abord, l'équilibre général du projet de Décision Modificative n°3 (I). Puis, les mouvements budgétaires ont été précisés (II).

I) Equilibre général du projet de Décision Modificative n°3 (DM3)

Pour mémoire, la ventilation, au titre des éléments réels, du **total budget (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + DM1+ DM2)** est la suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	557 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	605 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	8 085 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 017 557,08
Charges exceptionnelles (67)	650 000,00		
Total	2 473 000,00	Total	16 083 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	170 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	2 000 000,00
Acquisition de matériel (21)	25 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	12 659 267,00	Trop perçu sur marché (23)	3 004 377,90
Dépôts et cautionnements versés (27)	15 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	19 669 267,00	Total	15 650 000,00

Total Dépenses	22 142 267,00	Total Recettes	31 733 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le présent projet d'étape budgétaire se ventile, au titre des éléments réels, de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	- 45 000,00	Excédent 2020 (R002)	-
Personnel (012)	15 000,00	Cotisations (74)	
Elus et subventions de fonctionnement (65)		Redevances (75)	-
Intérêts de la dette (66)	-	Recettes exceptionnelles (77)	
Charges exceptionnelles (67)			
Provisions (68)	-		
Total	- 30 000,00	Total	-

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	-	Excédent 2020 (R001)	-
Subventions d'investissement (204)		Financement du réseau (13)	-
Acquisition de matériel (21)	30 000,00	Emprunt (16)	
Construction du réseau (23)	-	Trop perçu sur marché (23)	
Dépôts et cautionnements versés (27)			
Remboursement du capital de la dette (16)	-		
Total	30 000,00	Total	-

Total Dépenses	-	Total Recettes	-
-----------------------	----------	-----------------------	----------

Présentation du **Budget Total** (Budget Primitif + BS + DM1 + DM2 + DM3) :

Dépenses réelles de fonctionnement		Recettes réelles de fonctionnement	
Charges générales (011)	512 000,00	Excédent 2020 (R002)	4 506 442,92
Personnel (012)	620 000,00	Cotisations (74)	474 000,00
Elus et subventions de fonctionnement (65)	431 000,00	Redevances (75)	8 085 000,00
Intérêts de la dette (66)	230 000,00	Recettes exceptionnelles (77)	3 017 557,08
Charges exceptionnelles (67)	650 000,00		
Provisions (68)	-		
Total	2 443 000,00	Total	16 083 000,00

Dépenses réelles d'investissement		Recettes réelles d'investissement	
Etudes (20)	170 000,00	Excédent 2020 (R001)	10 645 622,10
Subventions d'investissement (204)	6 000 000,00	Financement du réseau (13)	2 000 000,00
Acquisition de matériel (21)	55 000,00	Emprunt (16)	-
Construction du réseau (23)	12 659 267,00	Trop perçu sur marché (23)	3 004 377,90
Dépôts et cautionnements versés (27)	15 000,00		
Remboursement du capital de la dette (16)	800 000,00		
Total	19 699 267,00	Total	15 650 000,00

Total Dépenses	22 142 267,00	Total Recettes	31 733 000,00
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Total présente un suréquilibre à hauteur de 9 590 733€.

II) Description des mouvements budgétaires

Il s'agit d'un transfert du chapitre de dépenses à caractère général en fonctionnement d'un montant de 45 000€ vers :

- le chapitre de dépenses de personnel à hauteur de 15 000€, celui-ci manque de crédits en raison de la commande anticipée des chèques déjeuner millésime 2022,
- le chapitre de matériel de bureau et informatique en dépenses d'investissement à hauteur de 30 000€ pour répondre au besoin d'équipement du Syndicat.

Il a été précisé que le budget est voté par nature et par chapitre, sans vote formel sur chaque chapitre. Le rapport était accompagné du fascicule du projet de DM3 2021 qui détaille, par chapitre et par article, les mouvements budgétaires décrits ci-dessus, les opérations d'ordres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** la Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2021 de MOSELLE FIBRE telle que décrite dans la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER